

Séance du 12 novembre 2019

Nombre de Conseillers : 20 en exercice
20 Votants

L'An deux mille dix-neuf le douze du mois de novembre le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2019.

PRÉSENTS : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mrs EPRON Didier, et Mr FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal (1) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme ROCHAIS Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie (2) et Mr SORIN Freddy(3).

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Mme Véronique PENNES.
(2) Pouvoir donné à Mr Alain TOUZET.
(3) Pouvoir donné à Mr Dominique LANDREAU.

Secrétaire de séance : Mme Anne JEAN-VICTOR.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 14 octobre 2019.

Décision prise par Mr le Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vertu des délégations qu'il a reçu par le Conseil le 7 avril 2014, il a pris la décision suivante :

- Exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AL 720, AL 722 et AL 724 (cf. argumentaire joint à la présente décision).

I) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'AVENUE CLEMENCEAU

Par courrier reçu en mairie le 15 octobre 2019, le conseil départemental a validé le projet d'aménagement de l'avenue Clémenceau.

Afin de réaliser les travaux et d'assurer l'entretien de cette voirie départementale, il est nécessaire de signer une convention avec le département.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer la convention avec le département.**

II) FINANCES – CHEQUES REPAS DES AINES

Madame Muriel FORTEL, Adjointe aux finances, rappelle que le Conseil Municipal a offert, le 20 octobre 2019, un repas aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Afin d'offrir la possibilité aux conjoints des invités, n'ayant pas encore fêté leurs 70 ans, de participer à ce repas, il leur a été proposé de régler chacun la somme de 22 €.

Onze personnes ont accepté cette proposition. Le montant des participations s'élève donc à 242 €.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré décide :

- D'ACCEPTER les chèques représentant un montant total de 242 € correspondant à la participation financière des conjoints n'ayant pas encore 70 ans lors du repas des Aînés offert par la Municipalité.

III) FINANCES - INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE COMMUNALE.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé, le montant maximal des indemnités de gardiennage des églises reste, pour 2019, à 479,86 euros.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'indemnité de gardiennage de l'église communale.

Deux ecclésiastiques ont assuré pour l'année 2019 le gardiennage de l'église de La Tessoualle, il s'agit de l'abbé Aymeric de SALVERT (8 mois) et de l'abbé Maurice SANOU (4 mois).

Avec une voix contre, et 19 pour, le Conseil, après avoir délibéré décide :

- DE FIXER le montant annuel de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise versé en 2019 à 479,86 €.

- DE PRORATISER cette indemnité entre l'abbé Aymeric de SALVERT et l'abbé Maurice SANOU.

IV) FINANCES – ACHAT PARKING AVENUE DE LA VENDEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que lors de la vente de la maison dite « des sœurs », l'Association d'Education et d'Enseignement avait proposé à la commune, moyennant le paiement de l'euro symbolique et la prise en charge des frais d'acte, d'acheter le parking situé avenue la Vendée, parcelle cadastrée AL 1321, d'une surface de 75 ca.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition à l'euro symbolique du parking de la Vendée, parcelle cadastrée AL 1321 d'une surface de 75 ca.**
- D'APPROUVER la prise en charge des frais d'actes inhérents à cette acquisition ;**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut, un de ses adjoints à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.**

V) FINANCES – VENTE PARCELLE TERRAIN AUX CONSORTS MARECHAL

Lors de la séance du Conseil du 9 septembre 2019, Mr FERCHAUD, Adjoint à l'urbanisme, avait sollicité et obtenu, lors des comptes rendus de commissions, l'avis favorable du Conseil afin de céder aux consorts MARECHAL une parcelle de terrain limitrophe de leur propriété.

Cette parcelle cadastrée AK 386p, d'une surface de 37 m², a fait l'objet d'une procédure de désaffectation/déclassement, et peut dorénavant être vendue aux consorts MARECHAL moyennant le prix de 20 euros le mètre carré.

Les frais de bornage et d'actes seront supportés par les acquéreurs.

Avec une abstention et 19 voix pour, le Conseil, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER la procédure de désaffectation/déclassement de la parcelle AK 386 p.**
- **D'AUTORISER la vente de cette parcelle au profit des consorts MARECHAL.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut, un de ses adjoints à signer tous documents nécessaires à la signature de cette vente.**

VI) COMMUNICATION – PANNEAU LUMINEUX

Mme Anne JEAN-VICTOR, Conseillère déléguée, et la commission communication, proposent au Conseil d'installer en cœur de bourg un panneau lumineux numérique.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et, après analyse des propositions reçues, la commission communication propose de retenir la proposition de l'entreprise CENTAURE SYSTEMS – 581 rue Lavoisier - 62290 NOEUX-LES-MINES – HAUTS DE FRANCE, qui se décline comme suit :

- Fourniture et installation d'un panneau lumineux double face pour un montant de 24 900 euros HT ;
- Abonnement Solution GPRS/3G (abonnement et communications illimitées) pour un montant de 24,90 euros HT/mois ;
- Contrat de maintenance préventive et curative pour un montant de 1 490 euros HT/an.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER la proposition de la commission communication telle que décrite ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut, un de ses Adjoints, à signer tous les documents nécessaires à ce marché.**

VII) RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le précédent Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agglomération du Choletais pour la période 2015-2018.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Le Président de l'Agglomération du Choletais et les Maires des Communes vont prochainement signer son renouvellement : le CEJ 2G 2019-2022.

Monsieur le Maire donne lecture des termes du contrat, qui matérialisent les objectifs quantitatifs, qualitatifs et financiers sur lesquels s'engagent les parties signataires.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** les termes du Contrat Enfance Jeunesse 2G pour la période 2019-2022 sur le territoire de l'Agglomération du Choletais.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le CEJ 2G 2019-2022 ainsi que les avenants et autres pièces susceptibles de se présenter à l'avenir et se rapportant au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

VIII) - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1) Commission animation, affaires sociales.

Mme Françoise RUAULT, Adjointe, remercie les élus de leur investissement pour le repas des aînés qui cette année encore a été une belle réussite.

Mme RUAULT revient sur l'inauguration des 4 nouveaux logements Sèvre Loire Habitat situés sur le terrain de La Blanchine. Les occupants de ces logements de très belle qualité, peuvent bénéficier de différents services de la maison de retraite.

Lors du dernier conseil d'administration de l'EHPAD tessouallais, il a été question d'une future extension du bâtiment à l'horizon 2021. Cet agrandissement qui s'accompagnera de modifications dans l'affectation de certaines pièces ne créera pas de lits supplémentaires.

Mme RUAULT donne la parole à Mme Véronique DUPONT, Conseillère, qui a représenté la commune lors d'une réunion organisée par la région sur les problématiques de santé. Mme DUPONT souligne que la région accompagne financièrement les communes dans le cadre du plan local santé.

Monsieur le Maire informe les élus, qu'un rendez-vous avec Mme Isabelle LEROY, Conseillère régionale, va avoir lieu prochainement afin d'aborder la problématique du plan local de santé mais aussi les questionnements sur les centres bourg et le plan régional école.

2) Commission urbanisme.

Mr Michel FERCHAUD, Adjoint, reprend le compte rendu de la dernière réunion de la commission urbanisme.

Les travaux de viabilisation du lotissement des Rosiers ont débuté cette semaine et doivent s'achever aux alentours du 15 décembre.

Après avoir fait un point sur l'avancée des principaux travaux de la commission, notamment les lotissements, Mr FERCHAUD donne la parole à Mme Ingrid FERCHAUD, Conseillère déléguée.

Mme FERCHAUD informe les élus de l'avancée du dossier adressage.

Les travaux sont maintenant terminés et Mme FERCHAUD rappelle qu'une réunion publique d'informations aura lieu le jeudi 28 novembre à 20h à Tessallis.

Mme FERCHAUD fait ensuite un point sur l'éclairage de Noël qui devrait être en partie opérationnel le 24 novembre à l'occasion de la visite de nos jumeaux allemands.

3) Commission affaires scolaires et CME.

Mr Dominique LANDREAU, Conseiller délégué, rappelle que samedi 16 novembre aura lieu la désormais traditionnelle matinée, un arbre/une naissance. Cette année, 18 arbres/arbustes seront plantés ce qui correspond aux naissances 2018.

Mr LANDREAU commente ensuite le compte rendu du dernier conseil d'école.

Mr LANDREAU souligne que 13 parents sont membres de cette instance.

L'école du Moulin compte aujourd'hui 158 enfants répartis sur 7 classes.

2020 sera une année de classe de neige avec une demande de subvention calée sur la règle fixée par le conseil (5 euros/enfant et par jour de séjour).

Mesdames Colette RENAUD et Marina ROCHAIS ont représenté la commune à l'assemblée générale des associations de l'école Notre Dame. Mme FERCHAUD Estelle reste présidente de l'OGEC et Mr PIRES Philippe prend la présidence de l'APEL.

L'école privée de La Tessoualle compte 155 enfants cette année et depuis 2 ans, les élèves de la maternelle reçoivent un enseignement basé sur la méthode Montessori.

L'école Notre Dame remercie la municipalité pour la présence d'un jeune en service civique au côté de la directrice.

IX) - QUESTIONS DIVERSES

1) Cercle St Louis

Mr PICHERIT Franck, conseiller municipal, a représenté la commune à l'assemblée générale du Cercle St Louis.

L'association a investi dans la mise en conformité incendie du bâtiment et dans des travaux sur l'éclairage.

En outre, l'association, qui mobilise pas moins de 200 bénévoles, a mis en place un site internet informatif pour la location des salles du cercle.

Enfin, le calendrier de l'association en cette fin d'année est bien rempli puisque :

- Le 24 novembre est organisé le traditionnel bière/bretzel ;
- Le 13 décembre, le concours de belote ;
- Le 29 décembre, l'animation huitres/muscadet.

2) Jumelage

A l'aide d'un diaporama, Monsieur le Maire, revient sur le déplacement d'élus tessouallais à Zwiefalten de septembre dernier.

Prochain Conseil : le lundi 9 décembre 2019 à 19h30